



Dans ce numéro:

Bulletin Hiver 2015

Page 1: Une première québécoise en matière d'aire protégée!

Page 2: Que font les tortues en hiver?

Page 2: Formation pratique offerte en débardage forestier avec équipement léger!

Une première québécoise en matière d'aire protégée

La nouvelle réserve naturelle en milieu privé, La-Coulée-des-Érables!

La famille Méthot-Borduas a choisi de protéger légalement sa terre boisée située à Saint-Mathieu-de-Beloeil pour une durée de 25 ans, et ainsi, créer la réserve naturelle de la Coulée-des-Érables. « Nous voulions nous assurer que nos enfants puissent encore profiter de notre terre familiale dans 25 ans. Avec le déboisement observé en Montérégie, l'option de la réserve naturelle vient garantir que notre forêt sera préservée pour les prochaines générations » Céline Méthot et Alain Borduas.

La réserve naturelle de la Coulée-des-Érables protège une partie d'un massif forestier plus important décrit comme étant l'un des plus beaux, des plus riches et des plus vastes milieux naturels de la Montérégie, le Bois du Fer-à-Cheval (bois de Verchères). Situé à proximité de pôles urbains d'importance, ce massif forestier constitue l'un des derniers grands refuges fauniques et floristiques du secteur. La propriété abrite deux espèces végétales et une espèce d'oiseau à statut précaire. De plus, elle présente une mosaïque d'habitats naturels qui comprend des milieux humides.

La première entente du genre au Québec!



Il y a actuellement près de 180 réserves naturelles en milieu privé sur le territoire québécois. Jusqu'à aujourd'hui, la reconnaissance des réserves naturelles en milieu privé était faite par la conclusion d'une entente légale entre un propriétaire et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements

protéger les caractéristiques naturelles de sa propriété en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Pour la première fois au Québec, le MDDELCC reconnaît une réserve naturelle dont l'entente est conclue entre un propriétaire et un organisme sans but lucratif, soit Nature-Action Québec (NAQ). « En effet, il y a une disposition dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel qui permet à un organisme de conclure de telles ententes. Pour ce faire, NAQ s'est doté d'un fond de gestion afin de soutenir ces propriétaires dans l'application de leur acte de réserve. Les intérêts du fonds de gestion permettront à l'organisme d'assurer un suivi et un soutien au propriétaire durant les 25 prochaines années. Or, ce financement est actuellement très difficile à obtenir » explique Karine Lehoux, chargée de projets du Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno à NAQ.

Pourquoi faire reconnaître sa propriété en réserve naturelle?

- Afin de conserver le patrimoine familial;
- Pour obtenir certains avantages fiscaux ou monétaires;
- Dans le but de résoudre une succession;
- Pour mettre la propriété à l'abri du développement.
- Pour devenir un leader en conservation des milieux naturels;
- Afin de créer un effet d'entraînement dans la communauté;

Vous demeurez propriétaire de votre terre et vous pouvez y poursuivre vos activités à moins qu'elles ne soient de nature commerciale ou néfaste pour votre milieu naturel. De plus, votre réserve naturelle est enregistrée au Registre des aires protégées du Québec.

Informez-vous!

Vous souhaitez en savoir plus les options de conservation pour votre propriété? N'hésitez pas à nous contacter au 450 536-0422, poste 421 ou kim.charron-charbonneau@nature-action.qc.ca

Que font les tortues en hiver?

Tortue peinte



Vincent Jourdan

Sur le territoire du corridor forestier du Mont Saint-Bruno, il est possible d'observer 4 des 9 espèces de tortues présentes au Québec, entre autres **la tortue serpentine et la tortue peinte**. Ces tortues sont présentes dans nos régions à l'année, elles doivent donc résister au froid hivernal! Pour ce faire, elles ont une technique plutôt particulière. Comme les autres reptiles, les tortues sont **ectothermes**, c'est-à-dire que leur température corporelle varie en fonction de la température ambiante. Il n'est donc pas tout à fait exact de les appeler « des animaux à sang froid ». Les tortues doivent donc se trouver un refuge pour ne pas geler: Sous l'eau! En effet, elles hibernent dans le fond des lacs, des étangs et des cours d'eau, seules ou en groupe. De cette façon, leur température corporelle se maintient au-dessus du point de congélation.

Comment font-elles pour respirer? Leur métabolisme étant ralenti, elles ont besoin de peu d'oxygène. Les tortues comblent alors leurs besoins en absorbant l'oxygène présent dans l'eau par la peau, les muqueuses de la bouche et le cloaque.

Pour cette raison, elles ont besoin de **plans d'eau en santé et bien oxygénés**. Sept des neuf espèces de tortues au Québec sont dans une **situation précaire**. Vous pouvez aider les tortues en évitant de les déranger ou de les capturer, ainsi qu'en protégeant leur habitat. De plus, soyez à l'affût sur les routes, plusieurs tortues se font heurter lors de leurs déplacements!

Tortue serpentine



NAQ

Un sous-bois fragile: Formation pratique en débardage forestier!

Comment planifier et réaliser vos travaux forestiers en limitant les impacts sur les milieux naturels sensibles et en préservant la santé de votre forêt.

Vous possédez une terre boisée et souhaitez acquérir des compétences efficaces et sécuritaires pour effectuer vos travaux forestiers de manière à préserver la santé de votre forêt? Nature-Action Québec vous convie à une formation sur le débardage forestier à l'aide d'équipement léger. La formation pratique sera donnée par Éric Quirion, formateur accrédité par la CSST, et comprend :

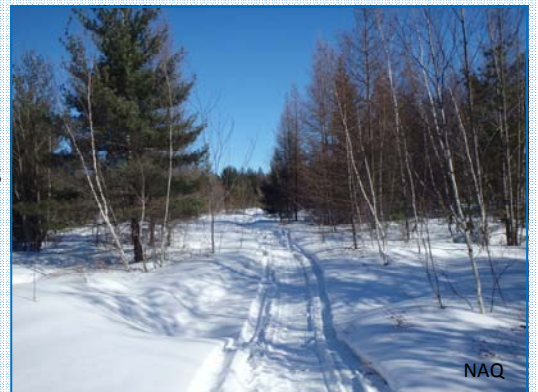
- Une introduction à l'**abattage manuel** d'arbres (démonstration seulement);
- Des démonstrations et **exercices pratiques en débardage forestier**;
- La **planification des sentiers** de débardages afin d'éviter la compaction des sols et les blessures aux arbres sains;
- Les actions à privilégier lors de vos travaux forestiers pour **maintenir une forêt en santé et la qualité des habitats fauniques qu'elle abrite**.

Une contribution de 30 \$ par participant sera demandée.

L'équipement de sécurité suivant sera obligatoire : casque et bottes de sécurité. La formation se déroulera à l'extérieur toute la journée, donc les vêtements chauds sont de mise!

Quand: Samedi, le 14 février 2015, de 9h à 16h, à Verchère.

Inscrivez-vous rapidement, car les places sont limitées! Pour information ou inscription, veuillez contacter Kim C. Charbonneau au 450 536-0422, poste 421 ou kim.charron-charbonneau@nature-action.qc.ca



NAQ

Une réalisation de :



Avec l'appui financier de :



Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril



Nature-Action Québec est un organisme à but non lucratif. Pour communiquer avec nous: 120 rue Ledoux, Beloeil, Qc, J3G 0A4

Tel: 450-536-0422, poste 421 Fax: 450-464-8172 Courriel: kim.charron-charbonneau@nature-action.qc.ca